# Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

8 janvier 2013
Français
Original: anglais

**Genève, 15 et 16 novembre 2012**

**Compte rendu analytique de la 4e séance**
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 16 novembre 2012, à 15 heures

*Président*: M. Domingo.....(Philippines)

## Sommaire

Examen et adoption du document final

Clôture de la Réunion

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances de la Réunion seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.



Merci de recycler

*La séance est ouverte à 17 heures.*

**Examen et adoption du document final** (CCW/MSP/2012/CRP.1; et Rev.1 et 2; documents de séance distribués en anglais uniquement)

1. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de rapport final de la Réunion (CCW/MSP/2012/CRP.1) et sur les deux documents de travail contenant les paragraphes 35 et 35 *bis*, ces trois documents étant disponibles en anglais uniquement, et il invite les participants à les examiner et à les adopter chapitre par chapitre ou, si nécessaire, paragraphe par paragraphe, avant l'adoption du projet de document final dans son ensemble.

*Chapitre I (Introduction)*

*Paragraphes 1 à 7*

2. *Les paragraphes 1 à 7 sont adoptés.*

*Chapitre II (Organisation de la Réunion des Hautes Parties contractantes)*

*Paragraphes 8 à 14*

3. **M. Duarte** (Portugal) dit que le nom de son pays doit être ajouté, car il a participé aux travaux de la Réunion.

4. *Les paragraphes 8 à 14 ainsi modifiés sont adoptés.*

*Chapitres III (Travaux de la Réunion des Hautes Parties contractantes) et IV (Conclusions et recommandations)*

*Paragraphes 15 à 38*

5. **M. Hoffmann** (Allemagne) dit que l'Allemagne doit être ajoutée à la liste des pays qui ont soumis des rapports nationaux annuels sur le respect des dispositions, laquelle figure au paragraphe 23.

6. **M. Grinevich** (Bélarus) dit que le corps du texte ne renferme aucune indication concernant l'ordre du jour provisoire de la Réunion des Hautes Parties contractantes de 2013, dont il est question à l'annexe I.

7. **M. Simon-Michel** (France), appuyé par **M. Townley** (États-Unis d'Amérique), fait observer que certains des paragraphes qui se trouvent actuellement au chapitre IV intitulé «Conclusions et recommandations» devraient être déplacés au chapitre III, car ils traitent de déclarations factuelles et ne constituent pas véritablement des conclusions et recommandations.

8. **M^me^ Loose** (Unité d'appui à l'application) invite la Réunion à décider si les paragraphes suivants doivent être déplacés du chapitre IV au chapitre III: paragraphes 25, 27, 28, 29, 30 et 31.

9. **M. Benítez Verson** (Cuba) dit que les critères appliqués pour choisir les paragraphes à déplacer ne sont pas clairs. Par exemple, les paragraphes 25 et 27 doivent être insérés dans le même chapitre, car ils expriment tous deux la satisfaction de la Réunion pour les rapports. Dans un souci de cohérence, il propose de déplacer aussi le paragraphe 34 au chapitre III, car il exprime également la satisfaction de la Réunion au vu d'un rapport.

10. **M^me^ Fogante** (Argentine) propose de conserver le rapport dans sa forme initiale, car, comme ce fut le cas au cours des années précédentes, chacun des paragraphes du

chapitre IV peut être compris comme faisant référence à une mesure susceptible d'être prise par la Réunion.

11. **M. Simon-Michel** (France), appuyé par **M. Townley** (États-Unis d'Amérique), dit que tous les paragraphes qui traduisent la position de certaines délégations uniquement, et non pas de l'ensemble d'entre elles, n'ont pas la place dans un chapitre intitulé «Conclusions et recommandations». Il propose en conséquence de déplacer les paragraphes 30 et 31 au chapitre III.

12. **M. Masmejean** (Suisse) propose que le paragraphe 15 *bis* du document CCW/AP.II/CONF.14/CRP.1/Rev.2, relatif à la participation des ONG, figure *mutatis mutandis* au chapitre III et non au chapitre IV. Le même texte a été inséré au chapitre III du document final de la quatorzième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié.

13. **M^me^ Mehta** (Inde), appuyée par **M^me^ Kasnakli** (Turquie), propose d'ajouter au chapitre IV, sur le modèle du document final adopté au début de la semaine pour le Protocole II modifié, un paragraphe précisant que des mesures seront prises en ce qui concerne le nouveau paragraphe 15 *bis*.

14. **Le Président** dit qu'il considère que la Réunion souhaite déplacer les paragraphes 30, 31 et 35 *bis* du chapitre IV au chapitre III.

15. **M. Benítez Verson** (Cuba), appuyé par **M. Grinevich** (Bélarus), dit que si le paragraphe 34 est maintenu au chapitre IV, il faudra remplacer le mot «welcomed» par l'expression «took note», afin de se conformer à la pratique suivie pour les documents finaux précédents.

16. **M. Simon-Michel** (France) dit qu'il serait discourtois envers l'auteur du rapport de se contenter de prendre note du rapport. Il propose donc d'insérer l'expression «took note with satisfaction».

17. **M. Benítez Verson** (Cuba) dit que, bien qu'elle aurait préféré que les paragraphes 30 et 31 soient maintenus au chapitre IV, sa délégation est souple sur la question, sa priorité étant d'assurer la cohérence et l'équilibre de tout le chapitre. Dans le même esprit, il accepte le paragraphe 34 dans l'un ou l'autre des chapitres, mais précise que si ce paragraphe est maintenu au chapitre IV, il devra être formulé en termes neutres, avec une expression telle que «took note» et non une expression traduisant un jugement de valeur telle que «took note with satisfaction».

18. **M^me^ Fogante** (Argentine) juge la proposition de la délégation cubaine intéressante. La délégation argentine souhaite que tous les paragraphes faisant référence aux rapports examinés par la Conférence jouissent du même statut. Elle reste souple sur la question de l'emplacement des paragraphes 30 et 31. Elle considère que le fait de les maintenir au chapitre IV ne nuirait pas à l'esprit du texte, car ces paragraphes reflètent les divers points de vue exprimés au cours de la Conférence. Cependant, par souci de cohérence, les références à tous les rapports doivent figurer au chapitre IV.

19. **M. Khan** (Pakistan) demande à ce que le Pakistan soit cité au paragraphe 23, car il a soumis un rapport sur le respect des dispositions.

20. **M. Benítez Verson** (Cuba) dit que sa délégation ne peut approuver les paragraphes du chapitre IV avant d'avoir connaissance des termes du paragraphe 35.

21. **Le Président** fait observer que le texte du paragraphe 35, qui concerne les mines autres que les mines antipersonnel, a été distribué en tant que document informel. Il demande à la Conférence si elle est en mesure de l'adopter.

22. **M. Grinevich** (Bélarus) dit que sa délégation n'appuie pas le texte du paragraphe 35 qui a été distribué. Pour éviter les ambiguïtés, il propose de supprimer le paragraphe dans son ensemble.

23. **M. Benítez Verson** (Cuba) réclame aussi la suppression du paragraphe 35.

24. **M. Malov** (Fédération de Russie), évoquant la réunion d'experts à participation limitée sur les mines autres que les mines antipersonnel, dont il est question au paragraphe 35, dit que sa délégation n'est pas favorable à la tenue d'une telle réunion.

25. **M. Khan** (Pakistan) appuie les déclarations faites par le Bélarus, Cuba et la Fédération de Russie.

*La séance est suspendue à 17 h 55; elle est reprise à 18 heures.*

26. **Le Président** dit qu'une nouvelle version du paragraphe 35 a été distribuée, dont le texte se lit comme suit: «The Meeting of the High Contracting Parties decided to keep the issue of mines other than anti-personnel mines (MOTAPMs) under consideration, under the overall responsibility of the Chairperson-designate. The Meeting decided that the Chairperson-designate would conduct consultations in advance of the 2013 Meeting of the High Contracting Parties.».

27. **M. Grinevich** (Bélarus) dit que la nouvelle formulation du paragraphe 35 n'est pas acceptable. Toute délégation est en mesure de faire figurer la question des mines autres que les mines antipersonnel à l'ordre du jour de la prochaine Réunion des Hautes Parties contractantes. Ce paragraphe est donc superflu.

28. **M. Malov** (Fédération de Russie) partage cet avis. La question des mines autres que les mines antipersonnel figure régulièrement à l'ordre du jour de la Réunion. Elle pourra aussi être inscrite à celui de la prochaine Réunion. La délégation russe ne comprend pas très bien quel est le type de consultations qui doivent être organisées avant la Réunion.

29. **M^me^ Fogante** (Argentine) dit que sa délégation accorde une grande importance à la poursuite des discussions sur les mines antipersonnel dans le cadre de la Convention. L'organisation de consultations est la prérogative de tout président en exercice, qui est libre d'inscrire à l'ordre du jour les questions de son choix. La délégation argentine comprend certaines des préoccupations concernant les aspirations liées à la tenue de consultations sur ces mines, mais elle regrette que la Réunion ne soit pas parvenue à un résultat plus positif.

30. **Le Président** dit que faute d'accord, le paragraphe 35 sera supprimé. Néanmoins, la question des mines autres que les mines antipersonnel restera à l'ordre du jour de la Réunion. Les paragraphes 30, 31, 34 et 35 *bis* seront déplacés au chapitre III.

31. **M. Hoffmann** (Allemagne), ne souhaitant pas prendre davantage de temps, se réfère à la déclaration qu'il a faite au début de la semaine, lors de la quatorzième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, au sujet de l'importante contribution des ONG dans le cadre de la Convention (CCW/AP.II/CONF.14/SR.2).

32. *Les paragraphes 15 à 38 ainsi modifiés sont adoptés.*

*Annexes I à III*

33. *Les annexes I à III sont adoptées.*

34. *Le projet de rapport final de la Réunion de 2012 des Hautes Parties contractantes à la Convention ainsi modifié est adopté.*

**Clôture de la Réunion**

35. Après l'échange d'amabilités coutumier, le Président déclare la Réunion close.

*La séance est levée à 18 h 15.*